



DÉPARTEMENT de la SAVOIE  
Canton de Montmélian  
**Mairie de CHIGNIN**

☎ 04.79.28.10.12  
✉ [mairiedechignin@wanadoo.fr](mailto:mairiedechignin@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-six et le vendredi 20 mars, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Mesdames, Messieurs les adjoints** : Annick HYVERT, Yannick COLIN, Rose SCARAMOZZINO et Pascal BONTRON

**Mesdames, Messieurs les conseillers** : Stéphane COUDURIER, Morgane FIARD, Sophie GADENNE, Julien GRUET, Christophe MARTINETTI, Christelle METGE, Raphaële PAULIN, Julien PARAMUCCHIO, Guillaume QUENARD et Mélanie TARFI-SEGAULT.

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absent excusé** : Néant

Christophe MARTINETTI a été nommé secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### Installation du conseil municipal

Les membres du conseil municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée afin de procéder à l'élection du Maire et des adjoints.

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur Michel RAVIER, qui après l'appel nominal a constaté le quorum.

#### Election du Maire

Monsieur Michel RAVIER, doyen de l'assemblée et Président de séance, invite le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L122-4 du Code des communes par un vote à bulletin secret.

Monsieur Michel RAVIER ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour est proclamé Maire et immédiatement installé, il remercie l'assemblée de sa confiance.

#### Détermination du nombre d'adjoints et élection de ces derniers

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Il est décidé de retenir le nombre de quatre.

Monsieur le Maire rappelle la nouvelle disposition pour les communes de moins de 1 000 habitants : élection du scrutin de liste à bulletin secret à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel et application de la parité. La liste suivante a été déposée :

Annick HYVERT  
Yannick COLIN  
Rose SCARAMOZZINO  
Pascal BONTRON

Sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, élu Maire, ont été élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin à la majorité absolue :

Annick HYVERT, 1<sup>ère</sup> adjointe  
Yannick COLIN, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Rose SCARAMOZZINO, 3<sup>ème</sup> adjointe  
Pascal BONTRON, 4<sup>ème</sup> adjoint

#### Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l'élu à la nouvelle équipe et en remet un exemplaire à chacun accompagné des articles du code général des collectivités territoriales et des articles réglementaires du code général des collectivités territoriales.

#### Fixation des indemnités de fonction des adjoints

Il est rappelé qu'une indemnité de fonction est attribuée au Maire et aux adjoints dans le cadre de leur fonction. A l'unanimité, il est décidé d'attribuer les indemnités suivantes en se référant aux plafonds définis par la loi pour une commune dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants :

- ♦ 1 820.96 € mensuel brut pour le Maire et
- ♦ 483.81 € mensuel brut pour les adjoints.

#### Délégations permanentes du conseil municipal au Maire

L'assemblée délibérante a pris une délibération arrêtant les délégations permanentes au Maire, étant précisé qu'il devra rendre des comptes au conseil municipal des décisions qu'il aura prises dans le cadre de ses délégations.

#### Constitution des différentes commissions municipales

Le conseil municipal désigne les membres délégués dans les différentes représentations ainsi que les commissions communales.

### **Travaux**

Président : Yannick COLIN

### **Finances**

Président : Michel RAVIER

### **Affaires scolaires**

Présidente : Rose SCARAMOZZINO

### **Urbanisme**

Président : Michel RAVIER

### **Animation-communication-manifestation**

Présidente : Annick HYVERT

### **Plan Communal de Sauvegarde**

Président : Yannick COLIN

### **Patrimoine-environnement-embellissement**

Président : Pascal BONTRON

### **Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

#### **Parc Naturel Régional du Massif des Bauges**

Délégué : Michel RAVIER

Suppléant : Pascal BONTRON

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2026**

Sans qu'aucune remarque spécifique n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2026 a été approuvé à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h45.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984.*

*Fait en Mairie, le 23 mars 2026*

*Le Maire, Michel RAVIER*

